

# Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale de la fédération des ESH

Séance du mercredi 11 février 2015

## Collège Salariés

### Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Titulaire  
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant  
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire

## Collège Employeurs

Philippe DE NIJS  
Sébastien COLIN  
Odile LE VEN  
Marc LELIEVRE  
André INDIGO  
Didier POUSSOU  
Philippe VAREILLES  
Nicolas MULLER

### Absents excusés

Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire  
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,  
Suppléante  
Christophe LE QUERE, CFDT, Suppléant  
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante  
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire  
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire  
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Valérie FOURNIER  
Elisabeth ESTIGNARD  
Jean-Claude QUEMIN  
François MELIN  
Christine JUILLAND

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines

Ouverture des travaux à 15h15 sous la présidence de Monsieur Philippe DE NIJS

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

### **1. Validation du relevé de décisions de la séance du 14/01/2015**

Cf. annexes 1 et 2

**Décision des membres de la CPN :** le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

### **2. Validation des propositions concernant les thèmes de travail évoqués lors de la séance de la CPNEF du 11/02/2015**

#### **1. Validation du relevé de décisions de la séance du 26/11/2014**

Cf. annexes 1 et 2

Les représentants de la délégation salariés demandent une modification du relevé de décisions sur le point 3 « Les membres de la CPNEF ~~amendent~~ ont travaillé en séance sur le contenu de l'accord ».

**Décision des membres de la CPNEF :** le relevé de décisions est validé à l'unanimité avec la modification.

## 2. Bilan 2014 du Fonds paritaire de formations des esh

Cf. annexe 3 et présentation ppt

Présentation du bilan par Julien MESTRE, chargé de missions Développement des Ressources Humaines, Fédération des esh

**Décision des membres de la CPNEF :** les membres de la CPNEF valident le bilan 2014 du Fonds paritaire de formations des esh.

Un bilan consolidé sera présenté après transmission des données validées par le conseil d'administration D'UNIFORMATION en juin 2015.

## 3. Préparation de la négociation d'un accord au titre de la formation professionnelle pour la branche des esh

Cf. annexe 4 et 5

Un projet d'accord formation transitoire d'une durée d'un an a été adressé aux représentants de la délégation salariés.

Les objectifs de cet accord transitoire sont doubles :

1. Maintenir les deux parts conventionnelles existantes à savoir 0.10% de la masse salariale (accord 1994) orienté vers le financement des frais de gestion de l'OPCA et 0.05% de la masse salariale (accord 2007) au titre du fonds paritaire mutualisé de formations des esh.
2. Ouvrir la possibilité aux salariés de notre secteur de mobiliser le CPF sur des formations spécifiques à nos métiers en créant une première liste de formations éligibles.

La Conseil d'Administration d'UNIFORMATION, lors de sa séance de juin 2014, a préconisé aux branches professionnelles la négociation d'une part conventionnelle à hauteur de 0.4% de la masse salariale.

La délégation employeurs a sollicité Thierry DEZ, directeur général d'UNIFORMATION, pour obtenir une interprétation de cette recommandation.

Celui-ci a répondu par mail en date du 09/12/2014 :

*« Force est de constater qu'en cette fin d'année les conditions ne sont pas toutes réunies pour que les négociations dans les branches professionnelles aboutissent de manière pérenne pour les années 2015 et suivantes. En effet, les décrets d'applications et circulaires ne sont pas tous publiés, le document Questions / Réponses de la DGEFP paru il y a quelques jours n'apporte pas le niveau de précisions suffisant sur bon nombre de points.*

*Dans ce contexte, notre diagnostic technique nous conduit à penser qu'il vaut probablement mieux signer un accord transitoire pour 2015 qu'un accord définitif dont les termes pourraient être rapidement caduques.*

*Votre accord de branche actuel, qui serait à minima à revisiter dans le forme pour 2015, basé sur une mutualisation de 0,10% permettant la prise en charge des frais de gestion de l'OPCA, une mutualisation de branche de 0,05% et le principe de versement supplémentaire volontaire, permettrait de pouvoir fonctionner sur des bases cohérentes en 2015. Un paragraphe préconisant le versement de la contribution du 0,2% CPF par les entreprises serait de nature à avancer dans une démarche favorable à la mutualisation au sein de l'OPCA.*

*Il va de soi que les travaux engagés en terme de mutualisation supplémentaire de branche pourrait aboutir courant 2015 pour 2016 sur la base des évolutions que votre branche souhaitera porter. J'évoque notamment le renforcement de votre politique collective de branche, le développement d'une éventuelle politique d'abondement du CPF pour favoriser l'accès à la liste de certification de votre branche...*

*Pour les raisons évoquées précédemment, cette évolution de la mutualisation sur la base de 0,40% de la MSB, bien que préconisée par le CA d'Uniformation en juin dernier, peut apparaitre difficile à mettre en œuvre à court terme.*

*Il est à noter que cette situation est communément partagée dans les branches professionnelles ayant désigné Uniformation ou, sauf erreur de ma part, la signature d'accords transitoires sera retenue pour l'essentiel des branches professionnels et peut être même pour la totalité. »*

Les représentants des organisations syndicales la CPNEF ont évoqué l'opportunité que la recommandation du CA d'UNIFORMATION en faveur d'une contribution conventionnelle de branche à 0.40% MS soit à nouveau débattu au sein de cette instance.

Dans ces conditions, les membres de la délégation employeurs maintiennent la proposition de contenu d'accord transitoire sur le thème de la formation professionnelle.

Dans l'objectif de conclure un accord global sur le thème de la formation professionnelle, la Fédération lance une démarche de concertation auprès de l'ensemble des esh pour identifier leurs pratiques formatives et envisager leur évolution au regard des dispositions de la réforme.

## Informations

- **Fonds mutualisés : reliquat 2013**

Etat des consommations au 09/02/2015 : 253 K€.

- **CFESS :**

Rappel : les critères d'utilisation du CFESS ont été validés lors de la séance de la CPNEF du 26/11/2014. Ils restent inchangés.

Modes opératoires arrêtés en séance :

- **Demandes de financement au titre du CFESS concernant les organisations syndicales représentatives au niveau de la branche des esh :**

Les demandes de formations sont transmises à UNIFORMATION qui les adresse, dans un délai minimum de 6 semaines avant le début de l'action, au référent désigné de chaque organisation syndicale représentative au niveau de la branche des esh pour validation.

UNIFORMATION procède alors à la prise en charge financière de l'action.

Un reporting de la consommation du budget par syndicat est réalisé tous les 2 mois en CPNEF (par chaque référent et UNIFORMATION).

- **Les autres demandes de financement au titre du CFESS :**

3% de l'enveloppe globale du CFESS est consacrée au financement d'actions ne concernant pas les organisations syndicales représentatives.

Ces fonds sont gérés par UNIFORMATION sous la forme de demandes préalables de financement jusqu'à épuisement des fonds.

Le reporting de la consommation de cette enveloppe est assuré périodiquement par UNIFORMATION en séance CPNEF.

Création d'un guide sur le fonctionnement du CFESS.

**Décision des membres de la CPN :** le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

### 3. Signature de l'avenant n°8 portant accord NAO pour 2015

Signature en séance

### 4. Accord formation pour la branche des esh

Cf. annexes 5 et 6

Cf. débats lors de la CPNEF

### 5. Actualisation du calendrier des négociations

Les membres de la délégation employeurs envisagent de travailler sur le thème de la CCN. Ils doivent obtenir un mandat de la part du Bureau fédéral de la Fédération des esh.

Une réponse au courrier intersyndical du 4 août 2014 sera transmise à l'issue.

Les membres de la délégation salariés prennent acte de l'information.

**Décision des membres de la CPN :** validation

## Informations

- Copie du courrier informant l'adhérent de la validation par la CPN lors de la séance du 14/01/2015 de l'accord d'entreprise en l'absence de délégué syndical

A la demande des représentants des salariés, le courrier transmis aux entreprises sera complété des éventuelles observations de la CPN

- L'assemblée générale de la Fédération des esh se déroulera le 4 Juin 2015 : l'ensemble des membres de la CPN/CPNEF sont conviés à l'AG
- Congrès Him du 22 au 24 septembre 2015
- Procédure de remboursement des frais de transport, hébergement, restauration
- Création d'un espace collaboratif pour les membres de la CPN/CPNEF
- Lancement de l'enquête annuelle RH 2014

## Prochaine réunion : le 18/03/2015

Clôture de la séance à 16h00 heures.